



République Française

Mairie LE LANDREAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Jeudi 9 AVRIL 2026 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du PV de la dernière séance

1. Approbation du règlement intérieur
2. Approbation du règlement budgétaire et financier
3. Délégations du Conseil Municipal au Maire
4. Délégation au Maire de l'exercice du Droit de Prémption Urbain
5. Désignation des membres des commissions municipales
6. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
7. Fixation et désignation des membres élus auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
8. Désignation des représentants auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Energie de Loire-Atlantique TE44
9. Désignation du représentant auprès du Syndicat Mixte e-collectivités
10. Désignation des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs
11. Désignation du correspondant Défense
12. Désignation du correspondant « Sécurité Routière »
13. Désignation des représentants auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
14. Désignation des représentants de la commune auprès des écoles
15. Désignation des représentants auprès de SEMES
16. Dématérialisation des actes - télétransmission -avenant convention avec le Préfet de Loire-Atlantique